



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal du 17 novembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MÉNÈS, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Monsieur Franck MADIER, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Patrice BERNIER, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Madame Violaine CHARIL (pouvoir à Monsieur Olivier ATTANE), Monsieur Frédéric SERVAIS (pouvoir à Monsieur Patrick ORGERON), Madame Marie-France CHABAUD (pouvoir à Madame Fabienne DE BEUVRON), Monsieur Patrick EVENNOU (pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Pierre GALERNEAU), Monsieur Hugues PERU (pouvoir à Monsieur Vincent TALLE), Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	10 novembre 2025	Abstentions	00
Membres en exercice	28	Suffrages exprimés	28
Membres présents	21	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	28
Membres absents	00		

DEL-2025_71 Désignation d'un mandataire de gestion locative à vocation sociale du parc privé de logements de la commune

URBANISME

Rapporteur : Jean-Jacques SAGOT

Monsieur Jean-Jacques SAGOT rappelle que suivant un mandat en date du 3 juillet 2023, la Ville a confié la gestion locative, à titre expérimental, du bien situé 2 rue de Saint-Rogatien (logement de type 3) à Alizés 17, agence Immobilière à vocation sociale (AIVS) de la Charente-Maritime.

Il est précisé que le mandataire assure une mission d'assistance à la gestion locative mais n'est pas habilité à percevoir les loyers dont la charge reste assurée par le service des Finances de la ville.

Ce mandataire accomplit précisément pour le compte de la Ville, l'ensemble des missions listées dans le projet de mandat de gestion locative annexé à la présente délibération, et selon les modalités financières définies. Ce contrat annuel est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée au moins 3 mois avant la date d'anniversaire.

Au regard de la plus-value apportée par Alizés 17 en matière de gestion locative, il est proposé d'étendre le périmètre des biens à usage d'habitation relevant du domaine privé de la commune et de désigner Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) de la Charente-Maritime, comme mandataire de gestion locative.

Il est précisé que la commission d'attribution des logements siégeant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restera décisionnaire pour la location desdits logements, sur proposition de la commission d'attribution existante. La définition du montant des loyers ne rentre pas non plus dans les attributions confiées au mandataire.

Alizés 17 perçoit des honoraires de gestion à raison de 6% du montant du loyer annuel de chacun des 18 logements qui lui seraient confiés, soit une somme totale estimée à environ 8 100€ (en ce non compris les honoraires de gestion locative du bien sis 2 rue de St Rogatien).

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de confier la gestion d'une partie des biens à usage d'habitation relevant du parc privé de la commune et d'autoriser Madame la Maire à signer chaque mandat de gestion correspondant aux logements listés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de mandat de gestion annexé à la présente délibération,

Vu la liste des biens à usage d'habitation relevant du patrimoine privé de la commune dont la gestion pourrait être confiée à Alizés 17,

Vu l'avis favorable formulé par les membres de la commission Finances réunie le 10 novembre 2025,

Considérant l'intérêt de confier à la société Alizés 17, la gestion locative d'une partie des biens à usage d'habitation relevant du domaine privé de la commune,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques SAGOT, 2^{ème} adjoint en charge de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour désigner un mandataire à l'effet d'assurer une mission d'assistance à la gestion locative (sans perception de loyers) des 18 biens à usage d'habitation appartenant au domaine privé de la commune, tels qu'énumérés dans le tableau en annexe de la présente délibération,

AR Prefecture

017-211702741-20251117-2025_71-DE
Reçu le 27/11/2025

- **DESIGNE** Alizés 17 – Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) de la Charente-Maritime. Localisée 40, avenue de la résistance 17 000 La Rochelle pour assurer la mission d'assistance de gestion locative des biens précités,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les mandats de gestion des biens à usage d'habitation listés dans le tableau en annexe de la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif,
- **AUTORISE** Madame la Maire à procéder à toutes formalités utiles à la mise en œuvre de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Président d'ALIZES 17,et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le secrétaire de séance,
Franck MADIER



Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Marie LIGONNIERE



La Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente
décision, après transmission au représentant
de l'Etat le 27/11/2025
Et sa publication le 27/11/2025



AR Prefecture

017-211702741-20251117-2025_71-DE
Reçu le 27/11/2025

